

## LE STTP PORTE PLAINTE POUR PRATIQUE DE TRAVAIL DÉLOYALE

Le 29 novembre 2024, le STTP a porté plainte pour pratique déloyale auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) relativement aux mises à pied que Postes Canada a imposées à des travailleurs et travailleuses qui exercent leur droit légal de faire la grève.

Nous estimons que cette mesure sans précédent de la part de Postes Canada est clairement une tactique d'intimidation qui contrevient au *Code canadien du travail*. Il s'agit d'une attaque au droit fondamental de débrayer enchâssé dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Avant de procéder à ces mises à pied, Postes Canada n'a pas consulté le Syndicat. De plus, elle refuse de lui fournir des renseignements essentiels quant au nombre de mises à pied, à quand elles remontent et selon quels critères les employées et employés ont été choisis pour être mis à pied.

Nous portons plainte et nous demandons des méthodes provisoires pour contraindre Postes Canada à nous fournir les renseignements demandés, à annuler les mises à pied et à cesser de menacer nos membres qui exercent leur droit de grève, qui est protégé par la *Constitution*.

Si Postes Canada vous informe de votre mise à pied par téléphone, par courriel ou par lettre, veuillez communiquer dès que possible avec votre section locale et notez autant de renseignements que possible. Notez l'heure et la méthode de notification de votre mise à pied et demandez à Postes Canada une confirmation écrite de même que la raison de votre mise à pied.

De plus, demandez à votre section locale de déposer un grief en votre nom comme si la convention collective était en vigueur. Veuillez noter que si vous avez reçu un relevé d'emploi de Postes Canada, mais que celle-ci ne vous a par informé de votre mise à pied, le relevé d'emploi comme tel ne signifie pas que vous avez été mis à pied. Donc, si tel est le cas, ne déposez pas de grief. Nous vous indiquerons en temps et lieu les mesures à prendre.

Nous vous informerons de l'évolution de la plainte déposée auprès du CCRI.

Solidarité,



Carl Girouard  
Dirigeant national des griefs

